

**LETTRE AUX PORTEURS DE PART DU FCP
RICHELIEU OBLIGATIONS COURT TERME
ISIN FR0011330513, FR0011374651, FR0013446747**

Paris, le 5 juin 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Richelieu Obligations Court Terme géré par Richelieu Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La Société de Gestion a décidé de procéder à une modification de certaines caractéristiques de votre FCP Richelieu Obligations Court Terme dans les termes qui suivent :

- Changement de dénomination pour Richelieu Euro Credit Unconstrained,
- Changement de l'indicateur de référence, dont la composante 70% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 ans est supprimée au profit du seul taux monétaire Ester, auquel est ajouté un taux fixe spécifique à chaque classe de parts,
- Changement de la stratégie d'investissement mise en œuvre, sans impact sur les instruments utilisés,
- Changement de l'analyse extra-financière ESG (communication réduite),
- Création d'une nouvelle classe de parts RUSD(H), libellée en dollar américains mais couverte contre le risque de change, et changement de dénomination de la classe de parts F (ISIN FR0013446747) qui devient N,
- Augmentation des frais de gestion et ajout d'une commission de surperformance, en contrepartie de la suppression des commissions de mouvement perçues par la société de gestion, ainsi que des commissions de souscription (*mise en œuvre soumise à un préavis d'un mois*).

Ces modifications visent notamment à permettre à ce votre FCP de bénéficier des évolutions et des opportunités sur le marché obligataire.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération n'est pas soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers et entrera en vigueur le 11 juin 2024, sauf en ce qui concerne l'augmentation des frais de gestion, ainsi que l'ajout de la commission de surperformance, qui ne seront effectives qu'à compter du 12 juillet 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 11 juillet 2024.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Oui
- **Augmentation du profil de risque :** Oui
- **Augmentation potentielle des frais :** Oui, une commission de surperformance pourra être prélevée, néanmoins les commissions de souscription non acquises au FCP sont supprimées
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque :** Non significatif, l'indicateur synthétique de risque de votre FCP reste identique (niveau 2 sur une échelle de 1 à 7)



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette modification n'a aucun impact sur votre fiscalité.


Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?




Voici les principales différences entre votre FCP actuel et votre futur FCP après l'opération de modification.

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion & indicateur de référence	Le FCP a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indicateur de référence composite (30% ESTER capitalisé - 70% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 Years TR Index coupons nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 2 ans via une gestion discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).	Le FCP a pour objet la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indicateur de référence composite (€STER capitalisé + 2,50% pour la part R, +2,90% pour la part N, +3,10% pour la part I et FED capitalisé + 2,5% pour la part RUSD(H)), sur la durée de placement recommandée de 3 ans via une gestion active et discrétionnaire fondée sur l'application de critères financiers et extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement du FCP est modifiée pour refléter une évolution du processus de gestion, sans impacter pour autant la méthode de sélection des instruments financiers. Votre FCP évoluera désormais dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -4% à +8% contre 0% à 4% auparavant. Pratiquement, cela signifie que le gérant pourra choisir des titres de maturité globale plus longue sans contrainte de notation et ainsi adopter une gestion plus dynamique et qu'il pourra tenter de tirer activement parti des mouvements de taux souverains à la hausse comme à la baisse par le biais des dérivés de taux. Le FCP pourra également investir en titres de dette libellés en dollar jusqu'à 50% de son actif net. Afin de contrôler la volatilité du marché du crédit dans les phases de stress, le fonds s'autorise désormais une couverture par vente de contrats à terme sur indices actions limitée à 20% de l'actif net.	
Critères extra-financiers	Le niveau de communication relatif aux critères extra-financiers selon la position-recommandation AMF 2020-03 est réduit, avec un passage de la catégorie de communication centrale à celle de communication réduite, la classification du FCP restant inchangée (article 8 SFDR). La note moyenne pondérée des investissements obligataires du fonds devra être supérieure à celle de son univers de gestion. 90% des titres de catégorie Investment et 75% des titres à haut rendement (High Yield) a minima devront faire l'objet d'une notation ESG.	

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
<i>Risques liés aux marchés des pays émergents</i>	[0% ; 10%]	[0% ; 30%]	+
<i>Risque de change</i>	0%	[0% ; 50%]	+
<i>Risque actions</i>	[0% ; 10%]	[-20% ; 10%]	+
<i>Fourchettes de sensibilité aux taux d'intérêts</i>	[0 ; +4]	[-4 ; +8]	+

Informations pratiques		
Dénomination	Richelieu Obligations Court Terme	Richelieu Euro Credit Unconstrained
Classes de parts	Part F - FR0013446747	Part N - FR0013446747 Part RUSD(H) – ISIN en cours d'attribution

Frais			
Frais maximum	Part R : 0,4% Parts F : 0,35% Parts I : 0,2%	Part R : 1,4% Parts N : 1,1% Parts I : 0,9%	
Frais courants	Part R : 0,6% Parts F : 0,55%	Part R : 1,84% Parts N : 1,54%	

	Parts I : 0,4%	Parts I : 1,34%	
Commissions de mouvement (perçues par la société de gestion)	Autres obligations : 0,012 % Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) : en deçà de 5 millions inclus : 0 € ; entre 5 et 10 millions inclus : 120 € ; au-delà de 10 millions : 200 € Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 € Obligations convertibles et remboursables : 0.3%	Néant	
Commission de surperformance	Néant	15% au-delà d'une performance sur année calendaire supérieure à l'Indicateur de référence : Part R : €STR + 2,50% capitalisé Part RUSD(H) : FED + 2,50% capitalisé Part N : €STR + 2,90% capitalisé Part I : €STR + 3,10% capitalisé	
Commission de souscription dont les droits d'entrée ajustables acquis	1% TTC maximum	Néant	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et du prospectus de votre FCP, disponibles sur le site de Richelieu Gestion : www.richelieugestion.com ou sur simple demande auprès de RICHELIEU GESTION 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Gestion